

Des zones de pêche à réétudier dans la baie de Seine occidentale

Alors que les directives liées à Natura 2000 ont été présentées, les pêcheurs professionnels de la baie de Seine occidentale sont en désaccord avec les zones proposées aux interdictions de pêche, qu'elles soient rapides ou à long terme.

Des propositions de Natura 2000 qui portent sur les mesures de gestion à proposer pour répondre aux enjeux de conservation, au maintien des fonctionnalités des habitats et à la protection des mammifères marins, poissons migrateurs et oiseaux. Lors d'une réunion en mars, des zones ont été présentées. « **La carte proposait un arrêt progressif du chalutage de fond entre 1,5 mille et plus de 3 milles des côtes, l'interdiction des arts traînants devant la baie des Veys et dans le sud de Saint-Vaast et une pêche interdite autour des îles Saint-Marcouf et au pied de la Pointe du Hoc** », rapportent des pêcheurs.

Même si quelques modifications ont été apportées aux zones concernées par les restrictions ou interdictions de pêche, cela ne satisfait pas les pêcheurs professionnels qui, avec les parties concernées, se rencontreront, aujourd'hui mardi 27 mai.

Côté professionnels, quelques zones doivent être réétudiées. « **Pour le chalut de fond, le chalutage à maquereau a peu d'impact sur le fond. Il faut garder la possibilité de pratiquer le chalut à maquereau dans les 3 milles pour les navires qui ont une autorisation.** » Et d'insister : « **Pour les îles Saint-Marcouf, il faut revoir la limite d'interdiction de pêche qui ne doit concerner que l'île de terre car des bateaux y travaillent et supprimer, dans un plus grand périmètre, la zone d'interdiction de pêche au chalut, à la drague ou au filet** », expliquent les pêcheurs réunis samedi à Saint-Vaast.

La zone témoin prévue sans arts traînants, d'une largeur d'un mille des îles à la baie des Veys, doit être déplacée vers l'Est selon les pêcheurs. Une surface de 545 hectares aussi devrait être interdite à la pêche, sauf la pêche à pied, de Tatihou à la pointe de Jonville. « **Nous voulons que cette zone soit réduite à l'Est.** »

Des discussions qui ne vont pas se faire dans la douceur, les pêcheurs professionnels estimant perdre certains de leurs droits. « **Quelles vont être les compensations pour nous ? Que vont dire les banquiers si l'on doit moins pêcher ?** » Des discussions qui ne sont pas terminées, loin de là.